50e ANNÉE. — N° 17.371
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Départ.	8 50	16f	30f
France et Colonies	9 »	17f	32f
Etranger	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 24 JANVIER 1920
SAINT TIMOTHÉE
SOLEIL : lever 7h33; coucher 4h50
LUNE : P. Q. le 28; P. L. le 4

PROMESSE ET LEÇON

Dans les déclarations de M. Millerand à la Chambre, il y a un passage que nous tenons à mettre en valeur, parce qu'il est un engagement pour les uns, une leçon pour les autres. Le président du conseil, répondant à des inquiétudes formulées à la tribune et ailleurs, a dit textuellement :

« J'ai applaudi comme tous les bons Français à l'action énergique de mon illustre prédécesseur depuis le jour où prenant le pouvoir, il frappait à la tête le défaitisme, jusqu'à celui où par son énergie il a mené la France et l'Entente à la victoire complète. Le cabinet acuel est, sur ce point comme sur les autres, solidaire du cabinet précédent.

» Mais j'entends bien, messieurs, que derrière la véhémence de l'honorable M. Léon Daudet il y a d'autres inquiétudes moins bruyantes et peut-être non moins sincères qui se dissimulent. On dit que par la composition du cabinet nous aurions suscité des inquiétudes. Eh bien ! si ces inquiétudes existent, permettez-moi d'un mot de les calmer.

» Nous ne sommes pas les hommes d'un parti. Pour servir la République et la France, je sollicite le concours de tous, je ne serai le prisonnier de personne. »

Et il a tout de suite marqué dans les faits la portée de cette promesse, en s'inspirant de la grande leçon récente et des directions du pays :

» Est-ce que par hasard, messieurs, vous pouvez croire que le cabinet, qui se présente devant vous après les leçons de la guerre, puisse être disposé à reprendre certaines pratiques administratives contre lesquelles plus d'un d'entre nous s'est jadis vigoureusement élevé ? (Très bien ! Très bien !) Le gouvernement qui est debout vous se présente à vous comme un gouvernement de concorde et de travail. Ce qu'il est, ses agents le seront : préfets, sous-préfets, fonctionnaires de tous ordres ont pour mission, et pour mission exclusive, d'administrer. Il ne saurait être question à aucun degré, en aucune circonstance, qu'aucun d'eux pût s'abaisser à se faire l'agent d'une personne ou d'un groupe, et s'il le faisait, il le paierait chèrement. »

Sans doute, ces déclarations sont la traduction gouvernementale de la manifestation faite par le pays aux élections législatives. Elles répondent au vœu de l'opinion. La raison d'être — d'être à la Chambre — de la majorité des députés, c'est de veiller à ce que ce vœu soit respecté. Mais qu'on n'insinue pas que cela va sans dire. Cela ira mieux en le disant, pour rappeler un mot de Talleyrand.

Et en le faisant, M. Millerand a parlé assez haut et assez clair pour être entendu. Il faut qu'il soit obéi. Il faut que les fonctionnaires comprennent ce langage catégorique, et s'ils ne le comprenaient pas, nous saurions rappeler au ministre de l'intérieur et au président du conseil les vœux exprimés par le suffrage universel au scrutin du 16 novembre. M. le président du conseil a toujours passé pour un homme doué de l'esprit de suite, et ne changeant pas volontiers d'idée fixe, comme on voit trop souvent des ministres le faire. Il ne trouvera pas de meilleur terrain pour rester ferme sur ses positions.

CONSEIL DE CABINET

La réorganisation du Conseil supérieur de la guerre

Paris, 23 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand, président du conseil.

Le ministre de la guerre a entretenu le conseil de la question de la réorganisation du Conseil supérieur de la guerre.

Prorogations diverses

Le ministre du commerce et de l'industrie a fait approuver les termes de deux projets de loi : l'un tendant à proroger les délais d'application de la loi du 21 janvier 1918 relative aux marchés à livrer et autres contrats commerciaux conclus avant la guerre; l'autre tendant à faciliter la réunion des assemblées générales des Sociétés ayant leur siège dans les régions libérées et dévastées.

Le ministre des finances a fait également approuver les termes d'un projet de loi tendant à proroger du 24 janvier au 31 mars le délai accordé aux mobilisés et aux habitants des régions libérées pour faire leur déclaration relative à l'impôt sur le revenu et à la contribution sur les bénéfices de guerre.

La réorganisation de la police

Le ministre de l'intérieur a saisi le conseil de propositions relatives à la réorganisation de la police, et plus spécialement des mesures tendant à assurer la sécurité dans les campagnes.

L'organisation des ministères

Le conseil a enfin examiné la répartition entre les ministères des différents services. Il a notamment décidé le rattachement du service des essences et combustibles au ministère des finances.

La situation du ministère

Les ministres se sont également occupés de la situation ministérielle telle qu'elle se présente après le débat d'hier à la Chambre.

Un ministre, à qui nous en parlions à l'issue du conseil, nous a répondu : **« On s'en va, ou bien on travaille. Eh bien ! nous travaillons !... »**

La révision du règlement de la Chambre

Paris, 22 janvier. — La commission du règlement, réunie ce matin, a poursuivi son examen de la question de la nomination des grandes commissions de la Chambre. Elle en a tout d'abord réduit le nombre à dix-sept au lieu de vingt et une. La liste des grandes commissions comprendra désormais :

1. Administration départementale et communale; 2. législation civile et criminelle; 3. armée; 4. marine; 5. affaires étrangères, protectorats et colonies; 6. finances; 7. comptes définitifs; 8. enseignement et beaux-arts; 9. travaux publics, chemins de fer et voies de communications; 10. agriculture; 11. travail, assurance et prévoyance sociale; 12. commerce, industrie et P. T. T.; 13. hygiène; 14. marine marchande; 15. mines et forces hydrauliques; 16. régions libérées; 17. Alsace et Lorraine.

Sur la question de la durée du mandat des commissions, le principe de l'annualité a été adopté à une forte majorité. Les commissaires ne seront donc pas nommés pour toute la durée de leur mandat de député. Les groupes procéderont chaque année à la nomination des commissaires.

En ce qui concerne les députés n'appartenant à aucun groupe, il a été décidé que les intéressés feraient connaître leur situation au président de la Chambre, qui les convoquerait en un bureau spécial pour procéder à la désignation de leurs représentants. Tout député ne pourra faire partie de plus de deux grandes commissions.

A la suite de la discussion, M. Louis Marin, qui avait été nommé rapporteur provisoire, a résigné son mandat. Il a été remplacé par M. Joseph Barthélemy, député du Gers.

Enfin, la commission du règlement a décidé de demander la mise à l'ordre du jour, pour mardi prochain, de la proposition concernant la nomination des grandes commissions.

Le Nouveau Ministère devant le Parlement

La Chambre accueille avec sympathie la Déclaration ministérielle, mais elle entame ensuite un débat extrêmement confus sur le choix du ministre de l'intérieur

La confiance est votée par 272 voix contre 23. - Le nombre des abstentionnistes est considérable

Le Sénat fait à la Déclaration un accueil tiède et réservé

Paris, 22 janvier. — *Pour la première fois, la nouvelle Chambre avait à écouter et à juger un nouveau cabinet.*

Le grand débat qu'on pouvait escompter a dévié très vite sur une question d'ordre personnel visant le ministre de l'intérieur, de telle sorte que le premier acte s'est poursuivi dans la confusion et terminé de la même manière par le vote de l'ordre du jour J.-L. Dumesnil, qui laisse la majorité du côté des abstentionnistes.

C'est là un fait sans doute unique dont il convient d'expliquer les raisons.

M. Millerand avait tout d'abord fort à faire pour ce simple motif qu'on ne succède pas commodément au père de la victoire. Toutefois, la vigoureuse personnalité du nouveau président du conseil, cette force concentrée qu'on devine en lui et qui est si bien inscrite sur son masque aux reliefs vigoureux, ce beau calme qui jamais ne l'abandonne, et enfin son rôle inoubliable pendant les quatre premiers mois de la guerre, en imposaient à tous. Quand il monta à la tribune, c'était pourtant encore la grande figure de Clemenceau qui demeurait dans les yeux de toute la Chambre.

D'autre part, un très grand nombre de députés reconnaissaient dans le nouveau ministère trop peu de membres du « bloc républicain national », dont M. Millerand fut le chef éloquent.

Et en troisième lieu, le choix de M. Steeg comme ministre de l'intérieur soulevait de vives et nombreuses oppositions. Ce fut cette question qui déforma la physionomie de la journée.

La lecture de la Déclaration, faite d'une voix haute et ferme, avait été accueillie avec une très grande sympathie, et sa fière péroraison, où se retrouve bien le caractère de son auteur, avait achevé de gagner l'Assemblée.

Mais le président du conseil ayant déclaré aussitôt après qu'il acceptait le débat immédiat des interpellations sur la composition de son cabinet, M. Léon Daudet, quoique pris de court, dut monter à la tribune et pousser son attaque contre M. Steeg.

Il se produisit alors ce phénomène qui donne la clef de toute la suite : d'une part la droite, nullement hostile au cabinet, voulait bien voter pour lui, mais en essayant tout d'abord de noyer M. Steeg; d'autre part la gauche, par opposition à cette manœuvre et par hostilité dissimulée contre le cabinet, aurait bien voulu voter contre lui, mais en tirant d'affaire M. Steeg. Entre ces deux extrêmes, une notable quantité de députés s'abstint, afin de ne faire le jeu ni de l'une ni de l'autre partie.

De ces chocs contraires sur une fâcheuse question personnelle devaient naître fatalement la confusion et l'irrésolution autour des ordres du jour.

M. Millerand ne pouvait que se solidariser avec son ministre de l'intérieur. Il le fit en déclarant deux choses parfaitement justes : la première, c'est qu'il faisait appel au concours de tous les républicains de bonne foi et qu'il repoussait la politique de partis; la seconde, c'est que son ministère étant un cabinet de concorde et de travail, tous ses agents, préfets, sous-préfets et autres fonctionnaires le seraient aussi et se mêleraient non de politicailler, mais d'administrer pour le bien de tous et non de quelques-uns. La fermeté de l'accent ajoutait encore à la précision des termes.

Puis il repoussa l'ordre du jour pur et simple, car la Déclaration ministérielle nécessitait évidemment un autre vote. La bataille fut dure cependant autour de cet ordre du jour.

M. Puech, notamment, invita le gouvernement à l'accepter, en le considérant comme un simple ordre du jour « d'attente », qui liquidait simplement la question soulevée par M. Daudet et à n'insister sur la confiance qu'après la liquidation des autres interpellations annoncées. Ce n'est en effet qu'après avoir entendu ces interpellateurs et la réponse dans laquelle M. Millerand nous exposera alors dans toute son ampleur sa politique intérieure, extérieure et fiscale, que la Chambre pourra valablement accorder ou refuser sa confiance.

Mais M. Millerand, qui voulait absolument régler la question Steeg sans la fondre dans les suivantes, se rallia à l'ordre du jour des gauches, présenté par M. Dumesnil et favorable à M. Steeg.

Environ 300 députés ne voulurent point émettre un vote si direct et préférèrent se réserver.

Souhaitons que les actes qui vont suivre nous amènent à une conclusion plus nette et plus digne des grandes circonstances qui nous dominent.

H. S.

M. MILLERAND LISANT LA DECLARATION — Photo MEURISSE.

Paris, 22 janvier. — Pour la première fois, la nouvelle Chambre avait à écouter et à juger un nouveau cabinet.

Le grand débat qu'on pouvait escompter a dévié très vite sur une question d'ordre personnel visant le ministre de l'intérieur, de telle sorte que le premier acte s'est poursuivi dans la confusion et terminé de la même manière par le vote de l'ordre du jour J.-L. Dumesnil, qui laisse la majorité du côté des abstentionnistes.

C'est là un fait sans doute unique dont il convient d'expliquer les raisons.

M. Millerand avait tout d'abord fort à faire pour ce simple motif qu'on ne succède pas commodément au père de la victoire. Toutefois, la vigoureuse personnalité du nouveau président du conseil, cette force concentrée qu'on devine en lui et qui est si bien inscrite sur son masque aux reliefs vigoureux, ce beau calme qui jamais ne l'abandonne, et enfin son rôle inoubliable pendant les quatre premiers mois de la guerre, en imposaient à tous. Quand il monta à la tribune, c'était pourtant encore la grande figure de Clemenceau qui demeurait dans les yeux de toute la Chambre.

D'autre part, un très grand nombre de députés reconnaissaient dans le nouveau ministère trop peu de membres du « bloc républicain national », dont M. Millerand fut le chef éloquent.

Et en troisième lieu, le choix de M. Steeg comme ministre de l'intérieur soulevait de vives et nombreuses oppositions. Ce fut cette question qui déforma la physionomie de la journée.

La lecture de la Déclaration, faite d'une voix haute et ferme, avait été accueillie avec une très grande sympathie, et sa fière péroraison, où se retrouve bien le caractère de son auteur, avait achevé de gagner l'Assemblée.

Mais le président du conseil ayant déclaré aussitôt après qu'il acceptait le débat immédiat des interpellations sur la composition de son cabinet, M. Léon Daudet, quoique pris de court, dut monter à la tribune et pousser son attaque contre M. Steeg.

Il se produisit alors ce phénomène qui donne la clef de toute la suite : d'une part la droite, nullement hostile au cabinet, voulait bien voter pour lui, mais en essayant tout d'abord de noyer M. Steeg; d'autre part la gauche, par opposition à cette manœuvre et par hostilité dissimulée contre le cabinet, aurait bien voulu voter contre lui, mais en tirant d'affaire M. Steeg. Entre ces deux extrêmes, une notable quantité de députés s'abstint, afin de ne faire le jeu ni de l'une ni de l'autre partie.

De ces chocs contraires sur une fâcheuse question personnelle devaient naître fatalement la confusion et l'irrésolution autour des ordres du jour.

M. Millerand ne pouvait que se solidariser avec son ministre de l'intérieur. Il le fit en déclarant deux choses parfaitement justes : la première, c'est qu'il faisait appel au concours de tous les républicains de bonne foi et qu'il repoussait la politique de partis; la seconde, c'est que son ministère étant un cabinet de concorde et de travail, tous ses agents, préfets, sous-préfets et autres fonctionnaires le seraient aussi et se mêleraient non de politicailler, mais d'administrer pour le bien de tous et non de quelques-uns. La fermeté de l'accent ajoutait encore à la précision des termes.

Puis il repoussa l'ordre du jour pur et simple, car la Déclaration ministérielle nécessitait évidemment un autre vote. La bataille fut dure cependant autour de cet ordre du jour.

M. Puech, notamment, invita le gouvernement à l'accepter, en le considérant comme un simple ordre du jour « d'attente », qui liquidait simplement la question soulevée par M. Daudet et à n'insister sur la confiance qu'après la liquidation des autres interpellations annoncées. Ce n'est en effet qu'après avoir entendu ces interpellateurs et la réponse dans laquelle M. Millerand nous exposera alors dans toute son ampleur sa politique intérieure, extérieure et fiscale, que la Chambre pourra valablement accorder ou refuser sa confiance.

Mais M. Millerand, qui voulait absolument régler la question Steeg sans la fondre dans les suivantes, se rallia à l'ordre du jour des gauches, présenté par M. Dumesnil et favorable à M. Steeg.

Environ 300 députés ne voulurent point émettre un vote si direct et préférèrent se réserver.

Souhaitons que les actes qui vont suivre nous amènent à une conclusion plus nette et plus digne des grandes circonstances qui nous dominent.

H. S.

LA SÉANCE

Paris, 22 janvier. — Le public habitué des « premières » du Palais-Bourbon avait rarement montré plus grande curiosité à l'égard d'un début ministériel. Quoique l'heure de la séance soit fixée à deux heures et demie, une heure avant, il y a foule de curieux devant la porte et foule aussi dans les tribunes. Les députés ne se montrent guère dans le salon de la Paix. Il y a, en effet, d'ultimes réunions de groupes qui, selon les tacticiens de couloir, n'empêcheront sans doute pas le gouvernement d'obtenir la majorité à la fin de l'après-midi.

M. Raoul Péret, vice-président, entre en séance à deux heures trente, suivi aussitôt du flot des députés. Cette fois l'Assemblée est presque au complet.

La plupart des ministres et sous-secrétaires d'Etat ont pris place au banc du gouvernement autour de M. Millerand. Le président ouvre la séance en donnant la parole au président du conseil pour une communication du gouvernement. Le silence se fait instantanément.

M. Millerand, carré sa robuste stature à la tribune, parcourt l'assemblée d'un regard assuré et lit la déclaration.

La déclaration

M. Millerand lit d'une voix incisive et forte en nuançant les termes.

L'attitude de la Chambre pendant cette lecture était des plus intéressantes. Les passages abondaient qui appelaient des approbations vigoureuses des députés, mais ceux-ci étaient retenus par l'attention extrême avec laquelle ils suivaient les phrases du président du conseil et aussi certains, notamment au centre, par la volonté de se maintenir sur la réserve quand même et jusqu'au bout.

Les interpellations

Le président énumère ensuite la liste des interpellations, que nous avons publiée. Il s'y est joint une de **M. Léon Daudet** sur les raisons qui ont amené le choix de M. Steeg pour le ministère de l'intérieur.

M. Millerand : Le gouvernement demande l'ajournement des interpellations spéciales, les ministres n'ayant pas encore eu le temps d'étudier les questions. Au contraire, il demande à la Chambre de discuter immédiatement l'interpellation de M. Léon Daudet et celles qui auraient trait à la politique générale du gouvernement.

La discussion immédiate est ordonnée. Bombant la poitrine, M. Léon Daudet parle avec emphase. Il s'étonne qu'après tant de choix excellents, tel celui du ministre de la guerre, on ait confié l'intérieur à l'ancien ministre de M. Painlevé, M. Steeg. Le leader de l'Action française accuse M. Painlevé d'avoir trahi pendant la guerre. (Vives protestations et bruit de pupitres à gauche. Huées et protestations diverses sur les autres bancs.) Le tollé de réprobation prend des proportions telles que la cloche du président ne peut le dominer.

Sur intervention du président Péret, M. Léon Daudet retire le mot « trahi » pour M. Painlevé, et parle de l'histoire du « Bonnet Rouge ». On crie à gauche : La douche ! A Charenton ! M. Léon Daudet rappelle l'affaire Almereyda. Il accuse M. Steeg d'avoir continué la politique de M. Malvy.

M. Victor Boret : Je demande à l'orateur de ne pas poursuivre cette discussion en l'absence de M. Steeg. C'est un devoir de loyauté. (Vifs applaudissements.)

M. Léon Daudet raconte que M. Steeg est le tuteur de M. Malvy. (Exclamations et bravos, protestations à gauche.)

M. Léon Daudet descend; cinq ou six applaudissements à droite, et c'est tout. Ailleurs le silence.

On appelle l'interpellation de M. Cornudet sur la politique extérieure. M. Millerand déclare qu'il ne peut improviser en une matière si grave, mais il est d'ailleurs prêt à donner toutes les indications sur les directives générales du gouvernement en matière extérieure lorsqu'il répondra aux autres interpellateurs.

M. Soulié interpelle, de son côté, sur « l'insuffisance du programme du gouvernement en matière sociale ».

Le **vicomte Cornudet** consent à ce que l'on discute d'abord les questions de la composition du cabinet, mais il espère que le président du conseil lui donnera des explications sur tous les grands problèmes de l'extérieur.

M. Millerand remonte à la tribune. Il avait cru préférable, dit-il, de discuter l'ensemble de la politique générale. Il ne veut pas faire à son collègue et ami Steeg l'injure de discuter les faits apportés par M. Daudet. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Millerand : En attaquant le ministre de l'intérieur, comme il le fait, c'est moins sur lui que sur le nouveau ministère que M. Léon Daudet a voulu jeter la suspicion. M. Léon Daudet a voulu insinuer que le gouvernement actuel était, « volens nolens », le complice de certains actes de trahison.

M. Daudet : Pas vous !

M. Millerand : Je couvre tous mes collaborateurs (Applaudissements répétés.)

M. Millerand : J'ai applaudi à tous les actes de mon illustre prédécesseur lorsqu'il frappait le défaitisme à la tête comme lorsqu'il nous menait à la victoire. Je suis solidaire de ses actes. Sous l'intervention de M. Daudet il y a certaines inquiétudes qu'il faut dissiper. Nous ne sommes pas les hommes d'un parti. Je ne serai le prisonnier de personne. Pouvez-vous croire qu'après les leçons de la guerre, le ministère soit prêt à reprendre certaines pratiques administratives ? (Mouvement et approbation.) Le gouvernement se présente comme un gouvernement de concorde et de travail.

Si vous n'avez pas confiance dans nos déclarations, il faut le dire. Je ne veux pas de demi-confiance. Qu'on nous laisse nous entendre pour une œuvre qui doit durer longtemps, ou bien vous nous signifierez votre verdict, que nous accepterons sans amertume. (Applaudissements sur divers bancs.)

Le renvoi de l'interpellation Cornudet après celle de M. Léon Daudet, est voté à mains levées.

M. Vidal dit que ce n'est pas à M. Steeg, mais à M. Painlevé que s'adressait la véhémente apostrophe de M. Léon Daudet. Que M. Léon Daudet ait la loyauté d'attendre que M. Painlevé soit sur ces bancs pour l'attaquer.

Le président, **M. Raoul Péret :** J'ai reçu l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer l'exécution du traité de paix avec l'Allemagne, et repoussant toute addition... »

Cet ordre du jour tombe dans la confusion générale que décèle l'Assemblée, et ne fait que l'aggraver. On se demande où l'on en est. Sur ce, on demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Millerand : Il est capital qu'à la première rencontre, il n'y ait aucune équivoque sur les rapports de la Chambre et du cabinet. Une seule interpellation sur la composition du cabinet a été déposée.

M. Lenoir (Marne) : Le pays nous a envoyés ici pour nous occuper surtout de son relèvement. L'ordre du jour pur et simple signifie seulement que nous entendons nous mettre au travail, sans tenir compte des polémiques.

M. Léon Daudet dépose un ordre du jour blâmant la présence de M. Steeg dans le gouvernement.

M. Millerand se lève à son banc : Vous vous trouvez en présence d'un ordre du jour qui attaque le gouvernement sur sa composition. Je vous demande d'y répondre par un ordre du jour de confiance dans le gouvernement.

M. Steeg, qui vient d'arriver du Sénat et qu'on a mis au courant, monte à la tribune, salué par de vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs.

En mon absence, dit-il, un député a apporté certaines allégations qu'il a déjà répétées à satiété et que j'avais négligées. Mais ces accusations paraîtront, et, par respect pour le « Journal officiel » (vifs applaudissements), je déclare que je mets ce député au défi de faire ses preuves ! La Chambre jugera. Il y a ici des députés anciens qui me connaissent. En toute circonstance, ils le savent, j'ai fait mon devoir et me suis efforcé de servir la France de tout mon cœur. (Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs.)

M. Léon Daudet répond : Je maintiens mes accusations. (Exclamations sur divers bancs. Cris : Menteur ! Menteur !)

MM. Paul Reynaud et **Paisant** déposent alors cet ordre du jour :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement au sujet de sa composition, passe à l'ordre du jour. »

La clôture du débat est votée. Avant le vote sur l'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité, **M. Millerand** remonte à la tribune pour clarifier, une fois de plus, la situation. On ne peut demander au gouvernement, dit-il, de se prononcer d'avance sur sa politique extérieure et sociale. On ne peut se prononcer actuellement que sur la composition du gouvernement.

Je supplie la Chambre de ne pas accepter l'ordre du jour pur et simple. Une question précise a été posée au gouvernement, celui-ci vous demande de répondre d'une façon aussi précise.

M. Ossola insiste pour qu'on vote l'ordre du jour pur et simple, comme l'indique **M. Puech.**

Alors, le président du conseil doit remonter encore à la tribune.

M. Millerand : Avant tout, dit-il, il faut dans nos rapports de la clarté et de la franchise. Nous avons une œuvre ardue à accomplir. Il n'est pas trop de l'entente de tous les républicains. Mais il nous faut aucun doute, je le répète, sur les rapports de la Chambre et du cabinet. On a porté contre un membre du cabinet une accusation que j'ai repoussée. Il s'agit pour la Chambre de dire ce qu'elle pense du gouvernement qui se présente devant elle. Si la majorité partage mon sentiment sur les propos portés à cette tribune, dites-le sous la forme la plus précise en votant la confiance au gouvernement. Refuser de s'associer à cette déclaration si simple, ce serait déclarer que l'on ne partage pas l'opinion que j'ai apportée à la tribune. Dans ce cas, le gouvernement ne resterait pas une minute de plus au pouvoir. (Applaudissements sur divers bancs. La confusion est toujours intense. Les socialistes observent un silence et un calme absolus. Le vacarme redouble.

Voilà que **MM. J.-L. Dumesnil** et **Gheusi** déposent cet ordre du jour : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement en ce qui concerne le choix du ministre de l'intérieur... »

Là-dessus, **M. Lavoine** présente ce nouvel ordre du jour : « La Chambre, écartant les attaques dirigées contre le ministre de l'intérieur, approuvant les déclarations du gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. Millerand : Le gouvernement repousse l'ordre du jour pur et simple et accepte l'ordre du jour Lavoine.

M. Noblemaire se lève pour jeter ce cri du cœur : Je proteste contre le spectacle que nous donnons au pays depuis deux heures ! Au lieu de travailler, nous n'avons fait que parler. (Vives approbations sur de nombreux bancs.)

Un jet de lumière surgit tout à coup avec l'arrivée à la tribune d'un tout jeune député, **M. Périnard,** de Seine-et-Oise. Voix nette, pensée claire, parole limpide. Il dit en résumé : « Ce serait mal interpréter le vote du 16 novembre que de refuser la confiance à un gouvernement parce qu'il renferme certain ministre dont le choix ne répond pas aux vues d'une partie de l'Assemblée. Au surplus, M. Steeg ayant signé la déclaration de M. Millerand, nous devons le juger sur ses actes et sur cela seulement. C'est pourquoi, ajoute M. Périnard, je donne ma confiance au gouvernement. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

La clôture du débat est prononcée.

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple, repoussé par le gouvernement, le scrutin donne lieu à pointage.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 280 voix contre 75. Il y a 240 abstentions.

Les bruits les plus contradictoires circulent dans les couloirs.

La priorité à l'ordre du jour **Léon Daudet,** blâmant la présence de M. Steeg, dans le ministère, est **refusée** par 383 voix contre 14. (Applaudissements et exclamations ironiques.)

M. Lavoine se rallie à l'ordre du jour J.-L. Dumesnil, auquel la priorité est accordée à mains levées.

Cet ordre du jour, rappelons-le, est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement relativement au choix du ministre de l'intérieur et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. » Il y a un pointage qui dure cinquante minutes et pendant lequel les discussions sont passionnées. La question se pose, en effet, de savoir si le quorum est ou n'est pas atteint, suivant que l'on compte ou non dans le total des sièges les députés de Paris non encore proclamés élus et qui sont au nombre de cinq.

Enfin, à sept heures moins dix, le président proclame le résultat. L'ordre du jour Dumesnil est adopté par 272 voix contre 23. Il y a 296 abstentions.

Dans l'assentiment général, on décide de reporter à huit jours la discussion des interpellations sur la politique extérieure et de continuer les autres demain.

Les droits sur le papier

M. Isaac, ministre du commerce, monte à la tribune. Le centre et la droite l'applaudissent longuement et crient : « Bravo ! » ostensiblement.

M. Isaac vient soutenir un projet réduisant le droit d'entrée sur les pâtes à papier pour journaux et la cellulose. Il en demande le vote immédiat.

Le projet est voté par 579 voix contre 2.

La politique financière

M. Vincent Auriol demande si le ministre des finances sera en état de renseigner la Chambre.

M. Marsal, ministre des finances : Je ne pourrai apporter de détails précis sur une situation que je ne connais pas par le détail.

Ce que je pourrai dire, ce sont les principes qui me guideront et qui sont, d'ailleurs, contenus dans la déclaration ministérielle.

Et j'exposerai les principes de la Déclaration ministérielle au point de vue finances. J'indiquerai les remèdes que je vais rechercher en prenant comme base d'une collaboration avec le Parlement les projets de mon prédécesseur, œuvre considérable que je ne saurais négliger. Je tiendrai strictement la main à l'application des lois fiscales votées par le Parlement.

Mais **M. Varenne,** socialiste, veut avoir des explications sur les déclarations du ministre des finances reproduites dans la presse. Ainsi est-il exact qu'il soit l'adversaire de l'impôt sur le revenu et des impôts sur l'enrichissement. Après la déclaration du ministère, l'interpellation deviendrait sans objet. Par exemple, appliquera-t-il l'impôt cédulaire sur le revenu ?

Le **ministre des finances :** Oui, comme toutes les lois existantes. (Vifs applaudissements à gauche, mouvements divers à droite et au centre.)

M. Varenne : Dans ces conditions, nos craintes n'existent plus, et je retire mon interpellation.

Les transports

On décide de discuter le 6 février l'interpellation du colonel Girod sur la crise des transports.

La séance est levée à 7 h. 30.

Le vote des députés de notre région

Paris, 23 janv. — Dans le scrutin qui a clôturé l'interpellation de M. Léon Daudet, l'ordre du jour pur et simple a été repoussé à la demande du gouvernement, qui avait posé la question de confiance, par 280 voix contre 75. En ce qui concerne notre région, les votes des députés se sont répartis comme suit :

Ont voté l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire **pour le gouvernement :**

ARIEGE : MM. Cazals, Lafagette, Laffont.
AUDE : MM. Constans, Durand-Castel, F. Milhet, Sarraut.
CANTAL : MM. Farges de Castellane, Hermabessière, Bataille.
CHARENTE : MM. Raynaud, Gérald, Maurat, Jean Hennessy, James Hennessy.
CHARENTE-INFERIEURE : MM. Lauraine, Albert Favre, Bertrand, Le Provost de Launay, Taittinger, Villenau, Voyer.
CORREZE : MM. Doussaud, Lafarge, Queuille, Brunet, Clament, David.
DORDOGNE : MM. Gadaud, Saumande, Sireyjol.
HAUTE-GARONNE : Gheusi, Ducos.
GERS : MM. Barthélemy, de Cassagnac, Cénac, Ducaud, Gounouilhou.
GIRONDE : MM. Calmès, Capus, Combrouze, Dignac, Eymond, Fromin, Lorin, Mandel, Picot.
LANDES : MM. Bouyssou, Despax, Depris, Lalanne.
LOT : M. Murat.
LOT-ET-GARONNE : MM. Fallières, Leygue.
BASSES-PYRENEES : MM. Barthou, Bérard, Delom-Sorbé, d'Iriart d'Etchepare.
HAUTES-PYRENEES : MM. Boué, Sempé, de Rothschild.
DEUX-SEVRES : MM. Deschamps, Mercier, Marot.
VIENNE : MM. Boret, Niveaux, Tranchant.

Ont voté pour l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire **contre le gouvernement :**

CORREZE : M. Aussoleil.
HAUTE-GARONNE : MM. Vincent, Auriol.
LANDES : MM. Defos, du Rau.
HAUTE-VIENNE : MM. Bétoulle, Pressemane, Valière, Parvy, Chauly.

Se sont abstenus :

CHARENTE : M. Poitou-Duplessy.
CORREZE : M. de Lasteyrie.
HAUTE-GARONNE : MM. Vincent, Auriol, Barès, Bellet, Rendu.
GIRONDE : MM. Ballande, Glotin.
LOT : MM. Delport, Delmas.
LOT-ET-GARONNE : M. Cels.
BASSES-PYRENEES : MM. Guichenné, Ybarnégaray.
HAUTES-PYRENEES : M. Fould.
DEUX-SEVRES : MM. de Puyneuf, de Talhouet-Roy.
TARN-ET-GARONNE : MM. Constans, Puis, Salers.
VENDEE : MM. de Baudry-d'Asson, de Fontaines de Bermond, Bazire, de Tinguy du Pouet.
VIENNE : MM. Péret, de Montjou, Périvier.

Etaient absents :

LOT-ET-GARONNE : M. Chaumié.
BASSES-PYRENEES : M. Choribit.
VENDEE : M. Rochereau.

AU SÉNAT

Paris, 22 janvier. — Le Sénat est au grand complet pour entendre la lecture de la Déclaration ministérielle.

Au banc du gouvernement, on remarque MM. Lhopiteau, Steeg, Albert Sarraut, Jules Breton, Emmanuel Brousse. A l'ouverture de la séance, M. Léon Bourgeois, qui préside, prononce l'éloge funèbre de M. Jamin, sénateur de la Loire-Inférieure. Puis, M. Lhopiteau, garde des sceaux, donne lecture de la Déclaration ministérielle.

A peine interrompue par quelques rares et discrets applaudissements, on peut dire qu'elle a été fraîchement accueillie.

Seul, M. Dominique Delahaye a risqué de très courtes observations, qui n'ont pas eu d'écho. De brefs applaudissements ont à peine souligné la fin de la Déclaration.

En résumé, le Sénat a montré une réserve participant à la fois de la froideur et de l'indifférence. Il est juste d'ajouter que, suivant le mot qui courait dans les couloirs après la lecture de la Déclaration, « il ne semble pas que M. Lhopiteau ait pris des leçons de diction à la Comédie-Française ».

Le débit du garde des sceaux fut tel que l'allusion à M. Clemenceau contenue dans la première phrase de la Déclaration a passé complètement inaperçue.

Après avoir validé quelques élections, notamment celles de M. Landrodie dans la Charente-Inférieure, et de MM. Paul Dupuy et Pedebidou dans les Hautes-Pyrénées, le Sénat s'est ajourné à mardi prochain.

La séance est levée.

REVUE DE LA PRESSE

Dans leurs commentaires sur la séance des débuts du ministère Millerand, les journaux sont sévères pour la nouvelle Chambre envisagée dans son ensemble, car il y a tout de même parmi les nouveaux députés des exceptions heureuses.

Le Matin :

« La séance ne fut, du commencement à la fin, qu'un long désordre. N'acceptait-on pas les directives que M. Millerand avait tracées ? Impossible de le savoir. Il ne s'agissait que du mécontentement de certains groupes de voir au pouvoir certains hommes et de n'en pas voir certains autres. La gravité des problèmes en suspens disparaissait sous un tumulte de défiances furieuses et d'ambitions déçues. La séance d'hier a dû rappeler à M. Millerand l'accueil que reçut autrefois Waldeck-Rousseau et qui marqua les débuts d'un des plus longs ministères de la troisième République. Il est certes trop tôt pour augurer de la durée du cabinet Millerand; il ne saurait, en revanche, être trop tôt pour avouer que la Chambre a mal débuté. Elle s'en est d'ailleurs rendu compte elle-même, car elle n'a pas marchandé ses applaudissements à un orateur qui lui reprochait le triste spectacle qu'elle donnait. Puisqu'elle est consciente, espérons qu'elle sera bientôt organisée. »

L'Echo de Paris (M. Garapon) :

« Il n'apparaît point que le gouvernement soit mis en cause dans son ensemble. Mais la question Steeg demeure posée. »

Le Figaro (M. Alfred Capus) :

« Ce n'est peut-être pas une crise ministérielle qui commence, mais c'est une crise de confiance qui se dessine, de confiance dans le bon sens politique des élus du 16 novembre. Une majorité s'affirme sur un programme et sur des méthodes. A ce point de vue, la déclaration ministérielle était remarquable; elle était par endroits très forte et très audacieuse. Elle méritait une discussion après laquelle les questions de personnes auraient pu intervenir. La majorité eût dit par exemple à M. Millerand : « J'approuve les idées, mais je trouve qu'elles seront mal appliquées par tel ou tel de vos ministres. » Alors, la mesure était gardée et l'opinion ne se serait pas méprise. Les idées n'étaient point sacrifiées aux personnes, ce qui est le vieux régime, mais les personnes aux idées, ce qu'on espérait être le nouveau. »

Le Gaulois (M. Georges Foucher) :

« Beaucoup estimeront que c'est un mauvais début, gros de dangers imminents. Certains prétendent même que, dès maintenant, le cabinet a course perdue. Mettons, pour ne rien exagérer, que c'est un faux départ. L'épreuve est à recommencer. »

L'Homme libre (éditorial) :

« N'était-ce pas fausser le débat que de s'attaquer uniquement à un des membres du cabinet, qui, en tout état de cause, ne peut que chercher à appliquer comme ses collègues tous les termes du contrat que proposait M. Millerand au Parlement ? La plupart des abstentionnistes, venus au Parlement pour réaliser, veulent voir le ministère administrer le pays suivant les bonnes paroles que M. Millerand a données dans sa Déclaration. C'est sur les actes plutôt que sur

LA VIE SPORTIVE

Courses à Vincennes

JEUDI 22 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DU CALVADOS (trot monté), 4,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Quiloa* (E. Picard), à M. V. Cavey; 2e, *Ornano* (Tirard), à M. J. Dallain; 3e, *Ancre-de-Salut* (McIlvier), à M. Lecerf.

Non placés : Quaesita (Jeandot), distancée, Quinzaine (Poey), Œillade (Potier), Olivette (Leroy), Qualifiée (Cnudde), Petivier (Roussel), Petrograd (Baloche).

Durée : 1er, 4' 57" 7/10; 2e, 4' 54" 1/5; 3e, 4' 54" 2/5.

Quiloa (Azur et Tourterelle) est entraînée par V. Cavey.

PRIX DE TINCHEBRAY (trot attelé), 4,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Quercy* (Pentecôte), à M. E. Delafire; 2e, *Pierrefitte* (Verzeele), à M. G. Derossy; 3e, *Pachuka* (G. Thériat), à M. Thériat.

Non placés : Quémandeuse (Th. Monsieur), Porte-Dorée (P. Viel), Plaisanterie (Amar), Prince-du-Manoir (L. Jollet), Quartier-Général (M. Cavey).

Durée : 1er, 4' 12" 1/5; 2e, 4' 12" 3/5; 3e, 4' 16".

Quercy (Jongleur et Dynamo) est entraîné par C. Pentecôte.

PRIX DU SAP (trot attelé), 4,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Orateur* (Prosper), à M. le docteur Fourcade; 2e, *Lætitia* (Guillou), à M. Y. Combot.

Durée : 1er, 4' 59"; 2e, 5' 11".

Orateur (Intermède et Juvénile) est entraîné par Prosper.

PRIX DE FLERS (trot monté), 5,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Phœnomenon* (Picard), à M. Cavey aîné; 2e, *Olivette* (Neveux), à M. Lebaudy; 3e, *Passé-Rose* (Verzeele), à M. A. Bons.

Non placés : Père-Léon (Cnudde), Princesse (L. Boudet), Occident (Pain), Oranger (Renaud), Oville (Bolvin).

Durée : 1er, 3' 45"; 2e, 3' 45" 2/5; 3e, 3' 50".

Phœnomenon (Sebastopol et ex-Mandarine) est entraîné par E. Picard.

PRIX DE BAGNOLES (trot attelé), 8,000 fr., 2,500 mètres. — 1er, *Passeport* (Olivier), à M. L. Clerc; 2e, *Primerose* (Pentecôte), à M. C. Jeanne; 3e, *Quod-Volo* (Verzeele).

Non placés : Qui-Salt (Dessauge), Pomacle (Simonard), Polka (J. Mequignon), Quitance (M. L. Hémard), Devinette (M. C. de Wazières), Quartz (Riaud).

Durée : 4' 0" 1/5; 2e, 4' 6"; 3e, 4' 7".

Passeport (Helder et Hermione) est entraîné par Olivier.

PRIX DE LIMERMONT (trot attelé), 5,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Monte-Cristo* (Prosper), à M. le docteur Fourcade; 2e, *Jalyse* (Simonard), à M. Thiéry de Cabanes; 3e, *Marcellus* (M. de Wazières), à M. C. de Wazières; 4e, *Tva-C* (J. Sourroubille).

Durée : 1er, 4' 44" 1/5; 2e, 4' 48" 4/5; 3e, 4' 49" 1/5.

Monte-Cristo (Bemécourt et Comète) est entraîné par Prosper.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Quiloa	G	48 »	23 50
—	P	15 50	7 50
Ornano	P	21 »	11 »
Ancre-de-Salut	P	13 50	7 »
Quercy	G	21 50	13 50
—	P	13 50	6 50
Pierrefitte	P	14 50	7 »
Pachuka	P	26 »	12 50
Orateur	G	12 »	6 »
Phœnoménon	G	34 50	24 50
—	P	14 50	7 50
Olivette	P	17 50	7 50
Passé-Rose	P	15 »	7 »
Passeport	G	22 50	12 50
—	P	15 »	8 »
Primerose	P	47 »	27 »
Quod-Volo	P	52 »	22 50
Monte-Cristo	G	16 »	8 »
—	P	13 »	6 »
Jalyse	P	23 »	8 50

Courses à Nice

JEUDI 22 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DES PALMIERS (steeple-chase, à réclamer), 4,000 fr., 3,400 mètres. — 1er, *Herminette* (R. Head), à M. le comte Lair; 2e, *Bombarde-2* (P. Thibault), à Mlle L. Guilmot; 3e, *Hélice* (A.-E. Bates), à M. le comte d'Estournel.

Non placé : Quidor (W. Mitchell), tombé.

Gagné d'une longueur et demie; le troisième à trois longueurs.

Herminette (Golden-Bay et Hermione) est entraînée par Ruddock.

PRIX DES ANEMONES (haies), 5,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Paradoxe-II* (W. Head), à M. Ch. Liénart; 2e, *Alzette* (R. Ferré), à M. Herbert Hewin; 3e, *Gulf-Stream* (R. Head), au Haras de Padana.

Non placés : Alcala (R. Petit); Philhélène (Bedeloup), Ricabourg (Semblat), tombé.

Gagné de deux longueurs; le troisième à trois longueurs.

Paradoxe-II (Prestige et La-Bien-Venue) est entraîné par Jean Lieux.

PRIX D'ESPOUS DE PAUL

(haies, handicap), 10,000 francs, 3,500 mètres

1. **Dragon-du-Roi** (W. Mitchell), à M. C. Manucci.
2. **Imaginaire** (L. Bara), à M J.-D. Cohn.
3. **Cribouille** (W. Head), à M. Ch. Liénart.

Non placés : Qui-Y-Pense (R. Petit), Manou (A.-E. Bates), Pochade (Berteaux), Gaule (R. Head).

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à une tête.

Dragon-du-Roi (Jacobi et Saint-Cyrienne) est entraîné par H. Count.

PRIX DE LA TURBIE (steeple-chase), 5,000 francs, 3,500 mètres. — 1er, *Thistlo* (P. Thibault), à M. Herbert Ewin; 2e, *Le-Sceptre* (E. Hardy), à M. E. Ribaucourt; 3e, *Simpri* (Prior), à M. le comte de la Cimera.

Non placés : Lord-Raglan (Berteaux), Sphagnum (L. Bara), Zépelinade (A.-E. Bates).

Gagné de deux longueurs et demie; le troisième à quatre longueurs.

Thistlo (Forfashire et Taultine) est entraîné par Defeyer.

CHEVAUX		Mut. unifié 5 fr.
Herminette	G	58 50
—	P	10 »
Bombarde-II	P	6 »
Ecurie Liénart	G	7 50
Paradoxe-II	P	7 »
Alzette	P	12 50
Dragon-du-Roi	G	17 50
—	P	9 »
Imaginaire	P	8 »
Thistlo	G	25 50
—	P	9 50
Le-Sceptre	P	8 50

Petites nouvelles

« Ricabourg », tombé dans le Prix des Anémones, jeudi, à Nice, s'est tué sur le coup.

RUGBY (matches officiels)

CHAMPIONNAT SCOLAIRE

STADIUM. — Muguets de Bordeaux battent Boutons d'Or de Mont-de-Marsan par 12 points à zéro.

FOIX. — Le lycée de Foix a battu le collège de Pamiers par 4 buts à zéro.

LE MATCH STADE-B. E. C.

Interrompu par cinq années de guerre, le fameux match Stade-Bec va se rejouer à nouveau, dimanche prochain, au Stadium. C'est à une rude empoignade de deux belle équipes que sont conviés les sportsmen bordelais. Malgré la rivalité sportive des deux Clubs, la lutte ne manquera pas d'être courtoise, dirigée de main de maître par l'excellent referee Biarrot Dussaut.

A cette occasion, le trésorier du B. E. C. rappelle aux membres de cette Société que ceux qui auront payé le deuxième semestre 1919-1920 auront, seuls, accès au terrain, sur présentation de leurs cartes.

CHAMPIONNAT MILITAIRE

Demi-finale du 18e corps d'armée

PAU. — Le 18e R. I. de Pau, champion de France 1918-19, bat le 24e d'artillerie, de Tarbes, par 6 points (2 essais, Elichondo, Cantonnet) à 3 points (un essai, Hittos).

PERIGUEUX. — Le 50e d'infanterie a battu le 108e d'infanterie (Bergerac) par 8 points à zéro.

SECTION BURDIGALIENNE CONTRE U. A. LIBOURNAISE

Dimanche prochain, au Grand-Louis, aura lieu un match important (championnat de 2e série) entre l'Union athlétique libournaise et la Section burdigalienne.

B. E. C. CONTRE S. B. U. C.

Dimanche prochain, au Stadium, le match Stade-Bec comptant pour le championnat de la Côte d'Argent.

Cette rencontre, qui constituait avant la guerre un des événements les plus sensationnels de la saison, n'aura rien perdu de son intérêt. Les sportsmen qui se presseront nombreux au Stadium sont assurés d'assister à un beau match, courtoisement disputé.

ASSOCIATION (matches officiels)

CHAMPIONNAT MILITAIRE

BOUSCAT. — Le 144e d'infanterie a battu le 57e d'infanterie par 2 buts à zéro.

ROUEN. — Le 28e régiment d'infanterie, d'Evreux, et le 129e régiment, du Havre, ont fait match nul jeudi, rien de marqué. Un nouveau match sera disputé samedi prochain entre ces deux unités.

FOOTBALL ASSOCIATION

BURDIGALIENS CONTRE STADISTE

Au Bouscat, Burdigaliens et Stadistes seront dimanche aux prises. L'équipe stadiste, première du classement, est en pleine forme; sa force principale réside en sa ligne de demis, et l'on dit que sa ligne d'avants serait renforcée par de brillantes rentrées. Les Burdigaliens sont, à l'heure actuelle, en pleine forme. Leur récente victoire sur le S. A. B., et leur match nul avec la V. G. A. M. leur donne pleine confiance.

BOXE

CHAMPIONNATS 1920 DU CERCLE ATHLETIQUE BORDELAIS

Jeudi dernier eurent lieu les championnats de boxe du Cercle athlétique bordelais. Au lever du rideau, en match de lutte, Saint-Saëns tomba Briol.

Finale des poids bantams : Penon, vainqueur de Pau; ce dernier, quoique novice, fit un fort joli combat.

Demi-finale des poids plumes : Técheney vainqueur de Lespine, qui fit courageusement face aux fougueuses attaques de Técheney.

Demi-finale des poids légers : Labonne vainqueur de Barreau.

Finale des poids plumes : Técheney vainqueur de Pascal. Técheney s'employa à fond, car c'était son 2e combat de la soirée.

Enfin, un match exhibition eut lieu entre Fourner et Rullier.

Voici les nouveaux champions 1920 : Poids papiers, Dupeyron; poids bantams; Penon; poids plumes, Técheney; poids légers : finale Rullier-Labonne à disputer; poids mi-moyen, Fournet; poids moyen, Paloc.

UNE VICTOIRE DE FULTON

Philadelphie, 22 janvier. — Dans un match de six rounds, qui a eu lieu hier soir, l'arbitre a déclaré Fred Fulton vainqueur, et a ordonné la cessation du combat à la troisième reprise, étant donnée l'incontestable infériorité de Tom Cowler, son adversaire.

HOCKEY

La France gagne le tournoi international

Chamonix, 20 janvier. — Le tournoi international de hockey sur glace a été l'occasion d'une belle victoire de l'équipe française qui, après avoir battu le team suisse par 3 buts à 1, a gagné le match final, par suite du forfait de la Belgique.

Voici les résultats techniques :

1. Suisse bat Belgique : 14 à 5; 2. France bat Suisse : 5 à 1; 3. France bat Belgique : forfait.

TENNIS

L'Australie garde la coupe Davis

Sydney, 22 janvier. — L'Australie a remporté, hier après-midi, deux nouvelles victoires.

En simple, Patterson a battu l'anglais Kingscote : 6-1, 6-4, 6-6, et Anderson a parfait la victoire australienne en battant Lowe : 6-1, 5-7, 6-3, 4-6, 12-10.

Ces deux victoires portent à 4 points le total obtenu par l'Australie contre 1 point à l'Angleterre. C'est la cinquième fois que l'Australie remporte la coupe Davis. Elle arrive ainsi à égalité de victoires avec l'Angleterre, contre trois à l'Amérique.

L'Australie détenait la coupe Davis depuis 1914.

CYCLISME

SERGENT TRIOMPHE A NOUVEAU DANS LE CHAMPIONNAT D'HIVER

Paris, 22 janvier. — La troisième épreuve du Championnat d'Hiver de vitesse s'est disputé au cours de la nocturne de jeudi soir, au Vél'd'Hiv'. Le champion de France Sergent a triomphé à nouveau, battant de peu, d'ailleurs, dans la finale, le Hollandais Moeskops, qui, après avoir été battu par van Bever dans sa série, s'était brillamment repêché. Lcene fini à une demi-longueur.

BORDEAUX

IL Y A UN AN

24 JANVIER 1919

La Suède expulse les représentants des Soviets russes.

Grève des transports à Paris.

Le pickpoket des trams

Il y avait déjà quelques jours que le fameux tire-laine qui opère dans les tramways se reposait sur ses lauriers. Ayant épuisé les ressources qu'il se procure en dépouillant autrui, le pickpocket a recommencé, jeudi, la série de ses exploits favoris.

Il a réussi à s'emparer du portefeuille de M. X..., propriétaire, demeurant dans la banlieue de Bodeaux, pendant que ledit propriétaire effectuait, sur la plate-forme d'un tramway le trajet de la place de la Victoire à la gare du Midi.

Il y avait dans le portefeuille 500 fr. en billets de banque, huit coupons de rente de 100 fr. chacun, une photographie et divers papiers d'identité.

Le pickpocket a eu la main heureuse !

Promettre et tenir

Nous sommes heureux d'enregistrer que fidèle à sa promesse, la Grande Boucherie de Bordeaux, 73, rue Sainte-Catherine, régulatrice de la vente au détail, ses deux directeurs, seuls propriétaires et associés, ont décidé, pour **samedi 24**, de faire profiter leurs clients de l'avantage de la grosse baisse de leurs achats sur les bœufs. Les prix seront affichés à l'extérieur et répondront certainement à la satisfaction du consommateur.

Les cambrioleurs à l'ouvrage

Rue Camille-Godard

Dans la soirée de jeudi, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans les appartements de M. François Meydieu, limonadier, rue Camille-Godard, 5. Ils ont fracturé une armoire, dans laquelle ils ont trouvé et pris quinze bons de la Défense Nationale de 1,000 francs, deux de 500 francs et cinq de 100 francs. Les malfaiteurs ont également emporté 12,000 francs en billets de banque, dix pièces de 5 francs et divers bijoux en or : broches, boucles d'oreille, etc.

Rue de Kater

Entré dans la chambre du chauffeur Bruno-Octave Pehdol, rue de Kater, 25, un filou y a fait main-basse sur des vêtements, du linge, des chaussures et divers autres articles.

Les accidents

Une auto américaine conduite par le chauffeur Feyol, du poste de Croix-d'Hinx, a tamponné jeudi, devant la cour d'arrivée de la gare du Midi, Mme Marie Bedot, employée de trams, domiciliée 16, rue de la Concorde. Blessée en différentes parties du corps, Mme Bedot a été transportée à l'hôpital Saint-André par les soins de l'auteur de l'accident.

— Une tranchée est ouverte rue Raze, mais non éclairée. Cette absence de lumière a occasionné deux accidents dans la même journée sur ce point de la ville.

Sont tombés, en effet, dans l'excavation, MM. H. Bousquet, âgé de 38 ans, employé au polds public, et un de ses collègues de la même administration, M. Marcel Vigneau. Ce dernier s'en est tiré avec quelques contusions sans gravité; mais M. Bousquet fut plus grièvement atteint en tombant dans la tranchée. Celle-ci, espérons-le, va être éclairée afin de prévenir tout nouvel accident.

— Un cycliste, M. Laurent, brocanteur, rue des Faures, 81, passait à l'angle formé par les rues des Ayres et Sainte-Catherine, quand il fut tamponné par une auto que conduisait M. Pierre Dupouy, de Saint-Estèphe. Le brocanteur n'a eu aucun mal, par bonheur, mais sa bécane a été mise hors d'usage.

Au Palais

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller MAYSSENT

Les agressions de Bacalan

Le 30 septembre 1919, vers minuit, alors qu'il regagnait son bord, un chauffeur du transatlantique « Chicago » voyait surgir trois individus qui tirèrent sur lui trois coups de revolver, dont un l'atteignit à la hanche.

Le 1er octobre suivant, vers dix heures du soir, l'ouvrier boulanger Ernest Beyneix rentrait chez lui, quai de Bacalan, quand, à l'angle de la rue Chantecrit, deux individus se précipitèrent sur lui, le jetèrent à terre et s'enfuirent après lui avoir volé sa montre et son portefeuille contenant 900 francs.

Le 3 octobre, vers dix heures et demie, un chauffeur portugais, Patris Gomez, sortant d'un débit quai de Bacalan, était attaqué par trois rôdeurs qui le frappèrent à coups de bâton, le baillonnèrent et lui volèrent tout son argent, 1,200 francs environ. Gomez avait été frappé si violemment qu'il dut rester alité durant plus d'un mois.

A la suite d'une enquête, la police arrêta, comme étant les auteurs de ces agressions, le serrurier Jean Mazaud, vingt et un ans, sans domicile fixe; le garçon limonadier Pierre Billard, vingt et un ans, demeurant impasse Cestas, et le manœuvre tunisien Ahmed ben Mohamed Chérif, vingt-deux ans, rue Chantecrit.

Ils furent formellement reconnus par Gomez. Quant à Beyneix, il avait été tellement étourdi par la violence des coups reçus qu'il ne put reconnaître ses agresseurs, mais il déclara qu'ils étaient le premier habillé d'un costume militaire kaki et le second coiffé d'une casquette à carreaux blancs et noirs. Or, un costume et une casquette semblables ont été découverts au domicile de la maîtresse du Tunisien, chez qui, a dit cette jeune fille, Mazaud et Billard venaient, le soir, se camoufler. Ces deux accusés ont été plusieurs fois condamnés pour recel, vol et violences avant leur incorporation aux bataillons d'Afrique.

Mazaud est titulaire de la croix de guerre.

Les trois accusés, à l'audience de jeudi après-midi, protestent énergiquement de leur innocence.

M. l'avocat général Mettas requiert une condamnation sévère. Me Brouillaud, pour Mazaud; Me Bibié, pour Billard; Me Chalès, pour Ahmed ben Mohamed Chérif, plaident l'acquittement.

Le verdict, affirmatif, admet les circonstances atténuantes en faveur du Tunisien seulement.

En conséquence, la Cour condamne :

Jean Mazaud, à **huit ans de travaux forcés** et à vingt ans d'interdiction de séjour;

Pierre Billard, à **huit ans de travaux forcés** et à vingt ans d'interdiction de séjour;

Ahmed ben Mohamed, à **trois ans d'emprisonnement** et à cinq ans d'interdiction de séjour.

Le meurtre d'un Marocain

Le 23 novembre 1919, vers dix heures du soir, le travailleur marocain Hamadi ben Abderkaman se trouvait avec quelques-uns de ses compatriotes dans la salle de bal du café Dansonneau, au hameau de Pouyalet, commune de Pauillac; en sortant, il dut passer au milieu d'un groupe qui encombrait le couloir et s'excusa.

Il y avait là un bouvier domicilié à Pontet-Canet, qui était pris de boisson; il bousculа le Marocain et le frappa au visage. Une intervention opportune sépara les deux hommes, et Hamadi s'éloigna avec ses camarades.

Mais, peu après, les Marocains revinrent sur leurs pas et jetèrent des pierres contre la vitre de l'établissement. Alors un jeune homme alla trouver deux consommateurs attablés dans le café, et, sachant qu'ils possédaient l'un et l'autre un revolver, leur dit : « Vous qui pouvez vous défendre, vous devriez poursuivre les Marocains. »

Un de ces consommateurs, Léonce Laroumagne, âgé de dix-huit ans, électricien à Pauillac, se leva, sortit du café, tira un coup de revolver, puis rentra dans la salle.

Le limonadier se décida à fermer son établissement après avoir renvoyé tous ses clients.

Quelques-uns de ceux-ci se rendirent au café Seurin, où buvaient des Marocains, que l'un d'eux traita de « sales bicots ». Des coups de poing ne tardèrent pas à s'échanger. Survint alors Laroumagne, qui, presque à bout portant, tira un deuxième coup de son revolver sur le groupe des Marocains. Un de ces derniers, Mohamed ben Amo, atteint à la tête, tomba foudroyé.

Laroumagne, qui s'était empressé de disparaître, fut arrêté le lendemain. Il déclara avoir voulu seulement porter secours aux Français qui se trouvaient aux prises avec les Marocains et s'être servi de son revolver sans intention de donner la mort.

Vendredi matin, devant le jury, Laroumagne affirme qu'il a tiré en l'air et qu'au surplus il ne savait pas trop au juste ce qu'il faisait le soir du 22 novembre, car il avait bu beaucoup.

M. l'avocat général Mettas requiert avec modération; plaide avec chaleur Me Chalès.

Sur verdict négatif, Léonce Laroumagne est **acquitté**.

Informations

Pour les victimes de l'« Afrique »

La Ligue maritime française a décidé de distribuer une somme de 5,000 fr. aux infortunes causées par le naufrage de l'« Afrique ».

Ravitaillement civil

A partir du vendredi 23 janvier courant, il sera vendu dans les magasins municipaux des conderves de bœuf (corned beef et roast-beef) provenant de la liquidation des stocks américains.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

UNION DES COMMIS ET COMPTABLES. — Samedi 24 janvier, à quinze heures précises, réunion de la section des employés des magasins dans le grand amphithéâtre de l'Athénée.

OUVRIERS LAYETIERS, FABRICANTS DE CAISSES ET MONTEURS. — Réunion le 25 janvier, à huit heures et demie très précises, à la Bourse du travail, 42, rue Lalande.

GROUPEMENTS MUTUALISTES

L'AVENIR DU PROLETARIAT. — Les sociétaires sont informés : 1. Que, par décision de l'assemblée générale tenue à Paris en décembre dernier, les majorations de janvier et juillet sont augmentées de 0 fr. 25 l'une à partir de cette année, pour compenser les frais d'administration qui se sont fortement élevés à cause de la vie chère. 2. Les ayants droit au dividende retraite sont priés de remettre chaque année à la recette de janvier leur certificat de vie, accompagné du livret, pour vérification, et 0 fr. 60 pour frais de gestion.

CAISSE MUTUELLE DE DECES DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYES DE COMMERCE DE BORDEAUX. — Assemblée générale dimanche 25 janvier, à 9 heures du matin, au siège social, 6 et 8, rue des Trois-Conils.

SOCIETES SPORTIVES

LA PEDALE TALENÇAISE informe ses sociétaires qu'une réunion aura lieu le mardi 27 janvier, à son siège social, Bar Jonqua, 91, cours Gambetta, à Talence. Les jeunes gens désirant faire partie de la Société sont priés de se faire inscrire immédiatement afin de pouvoir participer à la première course de classement.

FEDERATION BOULISTE DE BORDEAUX ET DU SUDOUEST. — Composition du bureau pour l'année 1920 :

Président, M. Bloco-Sanset; vice-présidents, MM. Maglio, Cornali; secrétaire général, M. Briault; secrétaires adjoint, M. Dunglas; trésorier général, M. Germanaud; trésorier adjoint, M. Saulière; commissaire général, M. Dupuy.

BORDEAUX-ATHLETIC-CLUB. — Les membres honoraires et actifs du B. A. C., ainsi que les personnes désirant donner leur adhésion sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le dimanche 25 janvier, à 9 h. 30 du matin, dans une salle de la Société Dyle et Bacalan, 19, rue Achard. Ordre du jour : Adhésions, cotisations, distribution des cartes des sociétaires, compte rendu moral et financier, élections, ratification des commissions, questions diverses.

ASSOCIATIONS DIVERSES

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE, FAMILLES DE DISPARUS ET DE MORTS EN CAPTIVITE DE BORDEAUX ET DE LA REGION. — L'Association se réunira en assemblée générale le dimanche 25 courant, à quatorze heures, salle de l'Athénée.

COURS ET CONFERENCES

FACULTE DE DROIT. — Cours public : Les finances de la France depuis 1914. M. Benzacar, professeur. Leçon du samedi 24 janvier, à cinq heures et demie : Les reprises et la créance de la France contre l'Allemagne.

CONFERENCE D'ENTOMOLOGIE AGRICOLE. — Les conférences publiques d'entomologie agricole vont être reprises à la Faculté des sciences le jeudi 29 janvier. Elles auront lieu tous les jeudis, à cinq heures, à l'Institut de zoologie, 146, cours de la Marne. M. le docteur J. Feytaud, chargé de conférences, étudiera l'organisation générale des insectes et traitera spécialement de ceux qui nuisent à la vigne (mœurs, dégâts et moyens de destruction).

FACULTE DES LETTRES. — Cours de littérature italienne, Professeur, M. Renandet. — Leçon du samedi 24 janvier, à 4 heures : « Machiavel » (suite).

Cours d'histoire de l'art, Professeur, M. Courby. — Leçon du samedi 24 janvier, à 5 h. 30 : « Les grands sanctuaires de la Grèce : Delphes » (suite).

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Vendredi, à 8 h. 15, en soirée de gala, « Samson et Dalila ».

Samedi, première représentation de « Guillaume-Tell », avec le concours de M. Séveilhac, qui a laissé d'inoubliables souvenirs auprès des dilettanti fervents du Grand-Théâtre. Cet éminent artiste, qui fut autrefois un excellent interprète du rôle de Guillaume-Tell, chantera aujourd'hui celui d'Arnold, où il est tout à fait remarquable.

La direction, tenant à donner à ce spectacle un caractère particulièrement artistique, a demandé à M. Fernand Lemaire de chanter le rôle du Pêcheur. A leurs côtés : MM. Nazeus (de l'Opéra), Lassalle, Lasserre, Mlles Nadiany, Dhamyris, etc.

Danses et pas avec le concours de Mady Pierozzi.

Dimanche, en matinée, « Manon »; en soirée, « Faust ».

APOLLO

Samedi 24, en soirée; dimanche 25, en matinée, « Susie » ou la Petite Milliardaire, l'opérette moderne de Vincent Scotto, le plus joli spectacle de famille. — Dimanche, en soirée, « la Belle Hélène », l'opéra-bouffe d'Offenbach, avec Maud Deloor dans le rôle de la Belle Hélène. Au 3e acte, le ballet mythologique. Location ouverte au hall de l'Apollo.

BOUFFES

Il faut savoir gré à M. Charles Baret de nous avoir envoyé pour jouer « Souris d'Hôtel », un récent succès parisien, l'excellente troupe qui a interprété cette pièce jeudi soir aux Bouffes. Tous les rôles sont en effet remarquablement tenus. C'est Mlle S. Redon qui incarne « la Souris » avec une espièglerie et une verve gamine dont on a fort apprécié l'originalité. Dans un rôle à transformations, M. Miller se révèle comédien plein de ressources et fait applaudir un jeu varié et toujours sobrement artistique. Mme Estelle Duclos, MM. Mayen, Brizard, Gandrille, et d'ailleurs l'ensemble de l'interprétation mériterait tous les compliments. Ils conduiront aisément au succès cette plaisante comédie de MM. Gerbidon et Armont, qui ont su tirer d'une donnée assez mince tout ce qui pouvait en tirer leur finesse et leur habileté scénique de tout premier ordre.

Samedi, dimanche, en matinée et soirée, trois galas de comédie par la tournée Charles Baret, et la création à Bordeaux de « Souris d'Hôtel », qui vient de triompher à Paris pendant plus de 150 représentations au théâtre Féminin. « Souris d'Hôtel » est une des plus jolies comédies faites depuis la guerre. — Dimanche, matinée. On loue au nouveau hall de l'Apollo. Téléphone 31-17.

TRIANON

Tous les soirs, samedi et dimanche en matinée, le grand succès de la Comédie-Française, « les Marionnettes », avec une brillante distribution : Jane Lobis, Jean Harley et Dorival, qui ont obtenu un si légitime succès à la création de cette pièce à Trianon; M. R. Bonal, si apprécié du public bordelais; Tavola, Yvonne Brionne, Diska, Darthel, etc., et toute une interprétation de premier ordre. Il est prudent de retenir ses places.

SCALA

Pourquoi la Scala, avec : « Phi-Phi » refuse-t-elle du monde tous les soirs ? Parce que l'opérette de Christiné est le spectacle idéal et qu'il est interprété par une troupe d'élite. Location sans frais.

ALHAMBRA

« Place aux Femmes ! » tous les soirs, revue de Fontenay, interprétée par tous les artistes de l'Alhambra.

Prochainement : Dufleuve, le Pioupiou légendaire si aimé du public.

ALCAZAR

Samedi 24 et dimanche 25 janvier 1920, trois représentations de « la Bête féroce », la pièce superbe de J. Mary, avec toute la troupe. La pièce aura le même succès à l'Alcazar qu'à sa création à l'Ambigu, à Paris.

SALLE SAINT-GENES

Le dimanche 25 janvier, à 2 h. 30, l'Association catholique des étudiants donnera un concert, dont le programme particulièrement attrayant se compose d'une revue faite et jouée par les étudiants, et d'une représentation du « Bourgeois gentilhomme », avec M. F. Grangier en tête d'une distribution de premier ordre. Ce spectacle qui, bien entendu, peut être vu par tout le monde, obtiendra certainement le plus vif et le plus légitime succès. Location chez Bermond, rue Sainte-Catherine.

ETOILE ARTISTIQUE BORDELAISE

Dimanche 25, à 2 h. 30, grand concert-sauterie, villa Grisch, rue de Marseille, 72.

THEATRE-FRANÇAIS

Les attractions de cette semaine recueillent tous les suffrages. C'est par bravos interrompus que l'on acclame « Aldon and Lopez », les merveilleux sauteurs de tonneaux, et les « Atlas », acrobates fort amusants avec leur chien. En un mot deux numéros tout à fait remarquables. « La Faute d'Odette Maréchal », cinq actes de scènes passionnantes obtient un légitime succès. L'œuvre, dans son ensemble, fait le plus grand honneur au film d'art français. « Charlot fait la Noce », continue la série des plus amusantes créations du prodigieux comique. Actualités de la semaine, etc. Tous les jours, matinée (demi-tarif) et soirée. Location sand frais. Téléphone 17-55.

SAINT-PROJET-CINEMA

Jusqu'à dimanche soir, « Maciste Athlète ». Gros succès. Salle chauffée.

EXCELSIOR-CINEMA

12, cours Le-Rouzic (Bordeaux-Bastide)

« Sacrifice de mère », avec Olga Petrova.

LA BONBONNIERE (ex-Aquitaine)

La Femme fardée, triangle jaune, attraction.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Sam., Le Destin est maître. Par Amour. Int.

SKATING-PALACE

A partir de ce soir, le célèbre Jazz Band s'adjoindra deux éléments nouveaux, dont un banjo, c'est dire que l'orchestre atteindra la perfection. Le nouveau jeu de lumière y sera un attrait de plus, et à différents moments de la soirée le coup d'œil sera féerique.

Le public bordelais, qui a fait du Skating son endroit préféré, verra de jour en jour que son dancing peut rivaliser avec les plus célèbres établissements de ce genre qui existent déjà dans les principales capitales du monde.

SPECTACLES du 23 janvier

GRAND-THEATRE. — 8 h. : **Samson et Dalila.**
APOLLO. — 8 h. 30 : **Les Saltimbanques.**
BOUFFES. — 8 h. 30 : **Souris d'Hôtel.**
TRIANON. — 8 h. 30 : **Les Marionnettes.**
SCALA. — 8 h. 30 : **Phi-Phi.**
THEATRE-FRANÇAIS. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : **Attractions.**
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : **Place aux Femmes !**
ALHAMBRA-DANCING. — Vendredi et samedi, 9 h., **Grand Bal.**
SKATING-PALACE : **Patinage et Bal, à 8 h. 30.**

MESDAMES, avant de commander un postiche, faites une visite chez Henry, 43, Chapeau-Rouge. Téléphone 1,071.

ÉTAT CIVIL

DECES du 22 janvier

Ferdinand Arnaud, 39 ans, rue d'Ornano, 67. Théodore Peyronnet, 57 ans, rue J.-Perrens, 28. Pierre Raufaste, 66 ans, rue du Port, 5. Guillaume Rodary, 72 ans, rue Préville, 32. Veuve Porte, 50 ans, rue Joseph-Abria, 20. Jules Viguier, 1 jour, 4 ans, r. Dauzats, 8.

CONVOI FUNÈBRE MM. Marcel, Henri et Daniel Montigny; Mlle Berthe Montigny, Mme veuve Laclau et sa famille, M. et Mme G. Monribot et leur famille, M. Ernest Montigny prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Pierre MONTIGNY, née Maria MONRIBOT,

leur mère, sœur, belle-sœur et tante, qui auront lieu le samedi 24 janvier, en l'église Saint-Michel.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Permentade, 40, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 151, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme G. Perroncel, M. et Mme Félix Bonnet, M. et Mme Paul Barbaron (de Paris) et leurs fils, les familles Lequintrec, Perroncel et leurs alliés, Mlle Marguerite Bailhaut prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve GUILLEMET,

leur mère, belle-mère, aïeule, bisaïeule, belle-sœur, tante et amie, qui auront lieu le samedi 24 janvier, en la basilique Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, 32 bis, rue de Lerme, à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Pompes funèb. municip., 11 et 13, r. de Belfort.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Riot et ses enfants, Mme veuve Rousseau et ses enfants, les familles Barbé, Planté Labat (de Pau), P. Matharan, Nonès et leurs enfants et Laporte prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Joseph LAPORTE, née Marie BAZEILLE,

leur belle-sœur, tante et grand'tante, qui auront lieu le 25 janvier en l'église Ste-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Servandoni, 30, à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres générales, 151, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Lataste, Pouymayou, Pourtalet, Bélgrégonne ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelles qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Jeanne-Adrienne LATASTE,

décédée à Dax (Landes), le 22 janvier 1920, dans sa 24e année,

et les prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le dimanche 25 courant, en l'église de Saint-Vincent-de-Xaintes, Dax.

Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, 17, rue Gambetta, à une heure et demie.

Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS Mme veuve Madeleine Mourgues, née Barcou; M. et Mme Edouard Mourgues, M. Robert Mourgues et Guy Mourgues; M. et Mme Jeanne Deroux, Mme veuve Justin Mourgues et sa famille, les familles Grillé, Bardou, Boyer et Bertrand (de Monflanquin) ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean MOURGUES,

mécanicien retraité des Chemins de fer du Midi, leur époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, cousin et oncle.

Les obsèques auront lieu à Monflanquin, le **camedi 24 courant.**

Pompes funèb. municip., 11 et 13, r. de Belfort.

AVIS DE DÉCÈS Mme Roger Serres et son fils Jacques, M. et Mme Serres, M. et Mme Roussilhe, à Monestier (Dordogne) Mlle Serres ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger SERRES,

disparu à bord du « Chaouia », coulé le 16 janvier 1919 en vue de Messine

Une messe anniversaire a été dite